



Etablissement Saint-Gabriel
21, rue de la Lisette
92220 Bagneux

Règlementation du contrôle continu

Table des matières

Rappel du cadre national	1
1- Cadre légal (cas spécifiques)	2
De L'inscription à l'examen	2
Protocole d'évaluation du cycle Terminal à Saint-Gabriel	3
2- Les compositions et examens en détails	4
Règlement intérieur du contrôle continu et des examens blancs	5
3- Le cadre évaluatif.....	6

1- Rappel du cadre national

Les baccalauréats Général et technologique se divisent en deux types d'évaluation :

- Des épreuves ponctuelles comptant pour 60% de la note finale
- Un contrôle continu (initié dès la Première) comptant pour 40%

Type d'évaluation	Epreuves	Coefficients		Période d'évaluation
Epreuves ponctuelles	Français écrit (4h)	5	= 10	Juin (Première)
	Français oral (20 minutes devant jury)	5		
	Enseignement de spécialité 1 (4h)	16		Mars (Terminale)
	Enseignement de spécialité 2 (4h)	16		Mars (Terminale)
	Philosophie (4h)	8		Juin (Terminale)
	Grand oral (20 minutes devant jury)	10		Juin (Terminale)
Contrôle continu (1^{ère} / Tle)		Coefficients		
		Total	1^{ère}	Terminale
	Enseignement de spécialité	8 =	8	
	Histoire-Géographie	6 =	3	3
	Enseignement Scientifique	6 =	3	3
	Langue Vivante A	6 =	3	3
	Langue Vivante B	6 =	3	3
	Enseignement Moral et Civique	2 =	1	1
	EPS	6 =		En C.C.F
Enseignement optionnel	4 =	2	2	

- Les enseignements optionnels qu'il est possible de suivre en filière générale :
 - Première : trois au maximum
 - Terminale : deux au maximum
- Sont comptabilisés l'ensemble des points, qu'ils soient supérieurs ou inférieurs à 10/20.

2- Cadre légal (cas spécifiques)

- Les élèves dont la moyenne de contrôle continu ne serait pas représentative du fait de notes insuffisantes ou absences justifiées se verront convoqués par le Chef d’Etablissement à une épreuve ponctuelle correspondant à celle des candidats individuels

- ➔ Redoublement :
 - Les candidats peuvent conserver, cinq sessions de suite, les notes obtenues aux épreuves terminales (Français, Epreuves de spécialité, Philosophie, Grand oral). Les candidats faisant le choix du bénéfice des notes ne peuvent prétendre à une mention à la session d’examens en cours.
 - En cas de redoublement, les notes de contrôle continu obtenues en classe de terminale à la session précédente ne peuvent être conservées. Seules les notes obtenues en classe de première, au titre du contrôle continu, sont conservables, hormis en EMC.

- ➔ Les demandes d’aménagements :
 - Procédure simplifiée : à destination des candidats bénéficiant déjà d’adaptations et d’aménagements pédagogiques.
 - Procédures complexes : à destinations des candidats ne bénéficiant d’aucun aménagement formalisé au titre d’un document officiel (PAP, PAI, PPS).

3- De l’inscription à l’examen

A l’automne, les élèves se voient remettre un code de connexion à la plateforme Cyclades.

Courant novembre / décembre, la direction procède à l’inscription des élèves aux épreuves du baccalauréat. Un papier est alors remis à la famille afin de signer ledit document.

Les informations erronées doivent être précisées sur le document au **stylo rouge**.

Sur cet espace de Cyclades, vous retrouverez vos documents : confirmation d’inscription, convocations aux épreuves, copies numérisées des épreuves écrites, relevés de notes (EAF / Baccalauréat).

4- Protocole d’évaluation du cycle Terminal à Saint-Gabriel

Dans le cadre des modifications apportées pour l’obtention du baccalauréat, à compter de la session 2022, et *a posteriori*, les Conseils d’Enseignement ont statué sur les modalités d’évaluation du tronc commun, projet validé en Conseil Pédagogique restreint extraordinaire le 19 octobre 2021. Le protocole a été transmis aux corps d’Inspection de l’Education Nationale le 27 octobre 2021 qui en ont pris acte le 8 novembre 2021.

Les principes communs retenus pour l’ensemble du cycle terminal visent à : structurer les apprentissages de chacun des élèves sur la base d’une évaluation commune dans le but de répondre aux besoins de tous ; constituer une moyenne représentative de l’élève dans toutes les disciplines ; préparer les élèves aux épreuves terminales écrites et orales (français, philosophie, enseignement de spécialité en terminale).

L’ensemble des évaluations mené sur le cycle terminal a également une visée certificative, puisqu’il doit certifier de la maîtrise des compétences en lien avec l’enseignement reçu dans chaque discipline. De surcroît, l’évaluation menée, sous toutes ses formes doit préparer les élèves au passage dans le cycle supérieur.

Dans la classe, les différentes mises en situation d'évaluation ont une visée formative puisqu'elles mettent l'élève en temps réel face à une compétence et viennent prendre différentes formes. A terme, la formation progressive des élèves aboutit à une évaluation sommative sous forme de composition¹, en conditions d'examen ponctuel.

Pour le Baccalauréat Général, les disciplines du tronc commun sont évaluées sous forme d'évaluation en classe, et à hauteur d'une fois par trimestre, en « composition de contrôle continu », le mercredi après-midi.

Il a été élaboré, en lien avec la culture d'évaluation de l'établissement, un calendrier de compositions. Celui-ci fonctionne par une évaluation cyclique. Ainsi, les élèves du cycle terminal sont évalués par période de quatre à 5 semaines dans les disciplines qui composent le tronc commun. Les élèves sont alors sanctionnés de quatre à cinq notes, dont au moins une prendra appui sur une situation d'évaluation sommative.

Par ailleurs, les élèves de terminale reçoivent une préparation supplémentaire à l'écrit et à l'oral dans le cadre de la préparation aux épreuves terminales (EDS et Grand Oral). Entre novembre et le mois de février trois sessions d'évaluations blanches à l'écrit sont planifiées. Pour la seconde partie de l'année, deux oraux de préparation au grand oral sont planifiés.

Pour le niveau de Première, les élèves sont évalués pour chacune des spécialités en composition de contrôle continu, une fois par trimestre, en plus de l'évaluation des matières formant le tronc commun.

En classe les professeurs veillent à réaliser une évaluation formative des élèves, notamment à l'oral, et ce dans le but de les préparer au mieux à l'épreuve du Grand Oral et, ainsi, améliorer les compétences en matières d'expression orale.

Pour ce faire, les modalités des activités d'évaluations sont variées : le passage à l'oral doit permettre d'attester de l'acquisition des connaissances de l'élève au sein de la classe. La pratique de l'oral est d'autant plus importante dans le contexte de l'enseignement des langues vivantes et en EMC.

En ce qui concerne la spécialité arrêtée en fin de première, il sera possible de recourir à un oral de type « certificatif ». Celui-ci pourra alors prendre appui aussi bien sur des questions de cours, thématiques étudiées durant l'année que sur un projet, notamment pour la filière STMG (pour la discipline de Sciences de gestion et numérique). Cet oral sera adossé d'un coefficient 4 et viendra s'inscrire dans la continuité de l'évaluation réalisée tout au long du troisième trimestre.

Le niveau des élèves se reflètera par la moyenne des évaluations menées par le professeur dans et hors la classe. Les évaluations menées dans la classe amènent l'élève à développer ou étayer des compétences déjà acquises, et, qui doivent lui permettre de mener à bien son évaluation en composition. De ce système d'évaluation sont exclus les devoirs maison qui ne permettent pas d'attester du réel niveau d'autonomie de l'élève. Ces devoirs à remettre aux professeurs seront donc davantage l'opportunité de s'entraîner en vue d'une mise en situation d'évaluation concrète.

Dès le premier trimestre, le conseil de classe veillera à repérer les élèves pour qui la moyenne ne serait pas représentative (pour cas d'absences répétées). Auquel cas, la décision de convoquer l'élève à une épreuve interne ponctuelle, et, calquée, sur l'épreuve ponctuelle des candidats individuels pourra être envisagée².

En ce qui concerne la communication des notes aux élèves et aux familles, lors des réunions de rentrée parents-professeurs, il est expliqué et détaillé aux parents le calcul du contrôle continu au baccalauréat et les formes adoptées par l'établissement. A chaque trimestre, le conseil de classe viendra valider les notes obtenues par les élèves dans les disciplines du tronc commun.

¹ Anciennement « Devoir sur Table » dans le *protocole d'évaluation* daté du 19 octobre 2021. L'appellation « composition en contrôle continu vient remplacer l'ancienne dénomination.

² Se basant sur la fiche de synthèse pour les épreuves de remplacement décrites dans le fichier « Fiches de synthèse, baccalauréats général et technologique – session 2022 » émis par le SIEC le 12 janvier 2022 (P.14). La mention vient remplacer l'ancienne norme : « dotée d'un plus fort coefficient pourra être prise » et se calque sur l'application à réaliser pour le remplacement des épreuves de langues vivantes.

Tout au long de l'année, les notes sont publiées pour les élèves et leurs familles à la suite de la mise en situation d'évaluation. Le bulletin trimestriel est communiqué aux familles à l'issue du conseil de classe. Par ailleurs, un calcul en temps réel de la moyenne annuelle pour chaque discipline est réalisé.

La nomenclature du bulletin tient compte de la distinction : Tronc commun ; épreuves terminales. Chaque enseignement figurant sur celui-ci est doté du coefficient correspondant.

5- Les compositions et examens blancs en détails

- Spécifique au niveau de Première

Discipline	Durée	Coefficient attribués
Histoire-Géographie	2h	3
Langue vivante A	1h	3
Langue vivante B	1h	3
Enseignement scientifique	2h	3
Spécialité suivie en première	2h	8

- Spécifique au niveau de Terminale

Discipline	Durée	Coefficient attribués
Histoire-Géographie	2h	3
Langue vivante A	2h	3
Langue vivante B	2h	3
Enseignement scientifique	2h	3
EPS		6
Spécialité suivie en première	4h	16

6- Règlement intérieur du contrôle continu et des examens blancs

- L'installation dans la salle

→ L'arrivée en salle de composition :

Les élèves prennent soin de s'installer en laissant sac ou cartables au fond ou à côté du bureau.

→ Les retards :

Les élèves doivent se présenter à l'heure de la composition. Dès la première heure de composition écoulée, tout élève en retard ne pourra être admis dans la salle et sera considéré comme absent. Un SMS sera envoyé aux parents pour les en avertir. Il devra, dès lors, justifier d'un courrier adressé au Chef d'Etablissement.

→ Le matériel autorisé :

Les élèves ramèneront leurs copies de rédaction. Ne sera fourni que le brouillon.

N'ayant sur la table de composition que le strict nécessaire (outils scripteurs ; matériel autorisé par le sujet ; téléphone portable et tout objet connecté). Les trousseaux sont désormais bannies de la table.

→ Les sorties toilettes :

Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la première heure. Contrôle des poches (téléphones et antisèches)

- Les cas particuliers

→ La gestion des cas de fraude ou tentative de fraude

« La fraude peut être définie comme toute tentative de tromper l'examineur et/ou le jury d'examen sur son niveau de connaissance ou de compétences, à l'aide de tout document ou matériel non autorisé ou à travers tout comportement non prévu par la réglementation »

Dans le cadre du contrôle continu³, tout élève pris en situation de fraude ou tentative de fraude, se verra attribuer la note de 0/20 (avec rapport d'incident spécifiques aux compositions à l'appui). Si aucune récidive n'est constatée par la suite, pour l'ensemble des compositions du tronc commun, l'élève sera convoqué par le Chef d'établissement en fin d'année afin de subir une épreuve ponctuelle.

L'élève pris en délit ou tentative de fraude se verra confisquer le matériel utilisé. S'il s'agit d'un téléphone, calculatrice, objet connecté, il lui sera rendu à la fin de la composition. S'il s'agit d'une antisèche. Elle sera remise à l'adjoint de direction lequel se chargera de faire le point avec l'enseignant correcteur.

→ Les absences :

Les absences en composition de contrôle continu devront être dûment justifiées par un courrier avec justificatif à l'appui. Afin d'assurer une représentativité de la moyenne de l'élève, celui-ci sera convoqué par le Chef d'Etablissement afin de subir une épreuve ponctuelle en fin de trimestre. Les absences aux évaluations en classe seront régies par le même principe.

Dans les deux cas (fraudes et absences), le sujet de la composition pourra porter sur l'ensemble ou partie du programme déjà étudié depuis le début de l'année scolaire.

→ Durant la composition :

Tout élève perturbant ou dérangeant le bon déroulement de la composition pourra être exclu de la salle de composition par les personnels surveillant l'épreuve. L'élève ne pourra alors être évalué que sur ce qu'il aura produit durant sa présence. Les parents pourront en être averti par courriel ou SMS que leur enfant a été sanctionné.

7- Le cadre évaluatif

Dès la fin de l'année de Seconde, puis à l'entrée en Première, et, à l'entrée en terminale le présent protocole sera présenté aux élèves, puis aux parents. Il sera également commenté le sens et le rôle de l'organisation pour l'évaluation.

- Contrôle continu
- Préparation aux examens ponctuels (EDS / Grand Oral)

Ainsi que les différentes évaluations en classe.

Reste à définir par concertation avec les professeurs

- Sens à donner aux évaluations
- Progressivité des évaluations

³ Remplace l'ancienne mention « Lors des Devoirs sur Table » afin de couvrir l'ensemble des situations d'évaluation